

SÉANCE DU
30 JUIN 2021

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Cœur des sources –
sollicitation du dispositif
régional équipements
sportifs mis à disposition
des lycées**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 1er juillet 2021
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 1er juillet 2021
et qu'il est donc exécutoire.

Le 1er juillet 2021

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis BRINGUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 23 juin deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur FOUCHET à Monsieur PERICARD
Monsieur BASSINE à Monsieur VENUS
Monsieur JOUSSE à Monsieur BATTISTELLI
Madame MEUNIER à Madame BOUTIN
Madame NASRI à Madame PEYRESAUBES
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Madame GRANDPIERRE à Monsieur NDIAYE
Monsieur RICHARD à Madame RHONE

Secrétaire de séance :

Monsieur ALLAIRE

OBJET : CŒUR DES SOURCES – SOLLICITATION DU DISPOSITIF REGIONAL
EQUIPEMENTS SPORTIFS MIS A DISPOSITION DES LYCEES

RAPPORTEUR : Madame AGUINET

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville vient de désigner le groupement de maîtrise d'œuvre de l'opération Cœur des Sources, projet d'envergure qui permettra de créer un « nouveau lieu urbain » dans la partie sud de la ville. Avec ce projet, la Ville conforte la dimension d'écoquartier engagée dans ce quartier en prenant en compte les valeurs fortes qu'elle porte et notamment :

- ✓ Respect du patrimoine bâti et naturel
- ✓ Ecologie urbaine
- ✓ Biodiversité
- ✓ Vivre ensemble

Le programme de cette opération comprend la construction ou la reconstruction de plusieurs équipements : le nouveau Conservatoire à Rayonnement Départemental, le gymnase des coteaux du Bel Air, une Agora, et le nouveau groupe scolaire Saint Léger.

La reconstruction du nouveau complexe sportif, sous la forme d'une nouvelle « cité sportive », devra permettre :

- ✓ De constituer un véritable pôle sportif avec le gymnase des Lavandières adapté à la fois aux pratiques amateurs et semi-professionnelles,
- ✓ D'améliorer les conditions d'accueil et de préparation des associations sportives,
- ✓ De développer des espaces de pratiques modernes et répondant aux normes de compétitions départementales,
- ✓ De conforter les installations du tennis club de Saint-Germain Bel Air qui contribuera au rayonnement sportif du projet.

Ce volet sportif de l'opération peut être cofinancé par le dispositif « Equipements sportifs mis à la disposition des lycées » de la Région Île-de-France à hauteur de 25 % des dépenses éligibles dans la limite d'un plafond de travaux fixé à 2 500 000 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du dispositif « Equipements sportifs mis à disposition des lycées » de la Région Île-de-France pour l'opération Cœur des Sources et à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du dispositif « Equipements sportifs mis à disposition des lycées » de la Région Île-de-France pour l'opération Cœur des Sources et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye